

Entré en vigueur le 1er avril 2007 : le dispositif de gestion du surendettement s'applique aux personnes physiques de "bonne foi" dont, selon l'article L331-1 du Code de la Consommation, "la situation se caractérise par l'impossibilité manifeste de faire face à l'ensemble de ses dettes non professionnelles exigibles et échoir".

Dans le cadre de ses missions de service public, l'EOM assure le **secrétariat de la commission de surendettement** en Nouvelle-Calédonie. Le service Activités Grand Public de l'agence assure l'instruction des dossiers de surendettement déposés.

UN NOMBRE DE DOSSIERS DÉPOSÉS MODÉRÉ



90 dossiers au total

88 % des dossiers examinés ont été **déclarés recevables**

Une fois que le dossier est déclaré recevable, seules les dépenses et charges courantes du débiteur doivent être acquittées. Les règlements de dettes sont suspendus et un accord avec les créanciers est recherché

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES DOSSIERS DE SURENDETTEMENT CALÉDONIENS

ENDETTEMENT TOTAL

563 millions XPF

(montant total de l'endettement déclaré par les déposants d'un dossier de surendettement)

21 %

dettes contractées auprès d'entreprises privées ou d'institutions publiques (dettes de loyer, dettes fiscales)



79 %

crédits contractés auprès des établissements de crédit

ENDETTEMENT MOYEN

6 200 000 XPF

LES CAUSES DU SURENDETTEMENT

9 cas sur 10 de surendettement "passif" (accidents de la vie)



1 dossier sur 10 de surendettement "actif" (souscription de crédit excédant la capacité de remboursement)



79 %

des dossiers ont pour origine une **diminution des ressources** (suite à une séparation, maladie, retraite ou décès d'un conjoint)

8 % résultent d'un licenciement/chomâge

TYPOLOGIE DU SURENDETTÉ



La **majorité (93 %)** des débiteurs surendettés se trouvent en **province Sud**



59 % des surendettés déclarent **vivre en location**



47 ans est l'âge moyen des personnes surendettées



50 % des surendettés sont des **personnes seules**



51 % des surendettés sont **salariés**
31 % sont **sans emploi**

POUR PLUS D'INFORMATIONS



27 58 22



ieom-nc-particuliers@ieom.nc



www.ieom.fr/nouvelle-caledonie/particuliers/